

CONCOURS Durabilis UNIL-EPFL

Le concours Durabilis UNIL-EPFL a pour objectifs de :

- a) récompenser des travaux d'étudiant·es de niveau Bachelor et Master qui intègrent **une réflexion sur la durabilité**¹
- b) décerner des prix pour un montant annuel maximum de **10'000.- CHF**.
- c) **valoriser** les travaux primés.

1. Conditions générales de candidature

Peut déposer sa candidature tout étudiant·e immatriculé à l'UNIL ou à l'EPFL en vue d'obtenir un titre Bachelor ou Master et qui a réalisé un travail écrit dans le cadre de ses études respectant les conditions cumulatives suivantes :

- a) intégrer une **réflexion sur la durabilité** dans le cadre d'un enseignement obligatoire ou optionnel de l'EPFL ou de l'UNIL lié à l'acquisition d'un certain nombre de crédits ECTS
- b) obtenir une note de 5 sur 6 au minimum de la part de l'enseignant·e responsable, y compris pour les travaux qui obtiennent une attestation²
- c) avoir été réalisé **individuellement** ou en **groupe de maximum 4 personnes** ; les groupes mixtes EPFL/UNIL et/ou interfacultaires sont encouragés³

Pour les étudiant·es exmatriculés suite à l'obtention de leur Bachelor ou de leur Master UNIL ou EPFL, le travail écrit doit avoir été réalisé pendant le cursus d'études au maximum une année civile avant le dépôt pour le concours⁴.

Les étudiant·es des Bachelors et Masters conjoints UNIL qui sont immatriculés dans les universités partenaires et les étudiant·es en mobilité IN des deux universités ne peuvent pas participer au concours Durabilis UNIL-EPFL.

¹ Il existe plusieurs définitions de la durabilité sans que le Concours Durabilis UNIL-EPFL ne privilégie plus l'une que l'autre.

² Dans le cas où un travail n'est pas, selon le plan d'études, destiné à être noté, l'étudiant·e doit fournir une recommandation de l'enseignant·e responsable attestant de l'excellence de son travail.

³ Au cas où une partie seulement des auteurs·trices du travail écrit participe au concours, ces personnes doivent et ont la responsabilité d'informer les autres co-auteurs·trices qu'ils·elles ont soumis leur candidature.

⁴ Par exemple : un·e étudiant·e qui obtient sa note de mémoire de Master en septembre 2021 peut déposer sa candidature en août 2022 ; en revanche il·elle ne peut pas le faire s'il·elle obtient sa note en juin 2021.

Nota bene : Il est possible de participer plusieurs fois au concours Durabilis UNIL-EPFL, y compris au cours d'une même année académique, si la ou le candidat présente des projets différents. Dans ce cas, un dossier de candidature doit être présenté pour chaque projet (Cf. point 3)

2. Types de projets⁵ soumis au Concours et critères de sélection

2.1 Projets intégrant une réflexion sur la durabilité

Ces projets sont de trois ordres :

- a) ils peuvent traiter de sujets qui touchent à la durabilité, à une échelle locale, régionale ou plus globale (nationale, internationale)
- b) ils peuvent traiter de sujets de recherche dans le cadre de n'importe quel domaine d'expertise pour autant qu'ils intègrent une réflexion sur la durabilité
- c) ils peuvent intégrer une réflexion sur la durabilité liée à l'exploitation du site UNIL-EPFL.

2.2 Le Jury attribue les prix aux projets retenus en procédant comme suit :

- **Une première sélection** des dossiers est effectuée sur la base du résumé tout public mentionné à l'article 3 ci-après, tenant compte des critères suivants :

- Le sujet traité et l'approche utilisée sont-ils pertinents en matière de durabilité ?
- Qualité du résumé tout public

- **Dans un deuxième temps**, les dossiers présélectionnés sur la base du résumé tout public sont analysés de manière approfondie par le jury qui finalise l'attribution des prix aux lauréat·es. Le Jury tient compte de la nature de l'enseignement dans lequel le projet présenté a été effectué et juge son contenu en fonction ; il lui incombe de juger de manière différenciée — c'est-à-dire en fonction de leur niveau d'études — un travail de Bachelor et un travail de Master. Le Jury désigne les lauréat·es en analysant les dossiers grâce aux critères suivants :

- Le travail produit-il des connaissances ou analyses nouvelles qui font progresser la compréhension des enjeux liés à la durabilité ?
- Le travail comprend-il une réflexion qui s'inscrit dans une perspective plus globale (systémique) que le domaine d'expertise, en lien avec la durabilité ?
- Le travail comprend-il une réflexion sur la portée des analyses effectuées et des résultats obtenus ?

3. Dossier de candidature

En guise d'inscription, l'étudiant·e (ou groupe d'étudiant·es) doit remettre un dossier de candidature en version électronique qui doit impérativement inclure, dans une des langues nationales ou en anglais :

⁵ Le travail de l'étudiant·e ou et le résumé tout public (voir point 3) constituent le projet soumis au Concours.

- a) le travail écrit
- b) le résumé tout public du travail (cf ci-dessous)
- c) la feuille d'inscription remplie et signée par l'étudiant·e ou groupe d'étudiant·es
- d) l'attestation signée par l'enseignant·e qui a attribué la note du travail écrit ou, si le travail n'est pas noté, avec la recommandation de l'enseignant·e responsable attestant de l'excellence de son travail (en vertu de l'art. 1, lettre b, cf note 3).

Pour les étudiant·es qui ne pourraient pas fournir une version électronique de la feuille d'inscription et de l'attestation signées par l'enseignant·e, il est possible de l'envoyer par courrier postal (la date du cachet postal faisant foi) ou encore de les remettre en main propre (voir adresses sous point 4 Inscription au concours).

Résumé tout public

Pour prendre part au concours Durabilis UNIL-EPFL, chaque travail doit être accompagné d'un résumé tout public de **2 à 3 pages A4 (c'est-à-dire maximum 6'000 signes au total)** qui présente notamment en quoi le travail comprend une réflexion sur la durabilité. Cela nécessite donc un travail de vulgarisation scientifique de la part de l'étudiant·e ou du groupe d'étudiant·es, indispensable pour un travail interdisciplinaire.

4. Inscription au concours

L'inscription au concours Durabilis UNIL-EPFL se fait par dépôt du dossier de candidature auprès :

de l'Adjointe scientifique *pour les affaires estudiantines et outreach* :

Albertine Kolendowska
EPFL AVP-SAO GE
Centre Est
Station 1
1015 Lausanne
albertine.kolendowska@epfl.ch
[Tél. : 021.693.51.20](tel:021.693.51.20)

de l'Adjointe à l'Enseignement *de l'UNIL* :

Nathalie Janz
Université de Lausanne
Bâtiment Unicentre
Direction, bureau 309
1015 Lausanne
nathalie.janz@unil.ch
[Tél. : 021.692.20.42](tel:021.692.20.42)

au plus tard le 31 août de chaque année.

5. Prix

Le concours Durabilis UNIL-EPFL décerne des prix pour un montant annuel maximum de 10'000.- CHF. Il y a deux catégories de prix :

1. Mémoire de Masters ou projets de Masters : 1'000.- CHF/lauréat·e
2. Autres travaux de niveau Bachelor ou Master : 500.- CHF/lauréat·e

Dans le cas d'un travail collectif récompensé, chaque participant·e reçoit le montant du prix. Un·e étudiant·e peut recevoir plusieurs prix pour différents projets soumis au Concours. Les prix sont financés à part égale entre l'EPFL et l'UNIL, quelle que soit la provenance des étudiant·es. Les prix peuvent également être financés sur la base de donations externes.

6. Jury

6.1 Composition du jury

Il est constitué, en principe, d'un minimum de sept membres :

- a) la présidente ou le président : un·e Vice-Recteur·rice/Vice-Président·e ou un membre du corps enseignant de l'EPFL ou de l'UNIL alternativement, en principe pour une durée de 2 ans. La présidente ou le président est responsable du bon déroulement du concours. La VPT (Vice-présidence pour la transformation responsable) de l'EPFL et la Direction de l'UNIL nomment en alternance la présidente ou le président du jury. Au cas où la Vice-présidente ou Vice-président pour la transformation responsable doit être nommé président·e du jury, c'est la Présidence de l'EPFL, qui le nomme.
- b) Un·e enseignant·e de l'UNIL, un·e enseignant·e de l'EPFL et deux membres externes particulièrement sensibles et compétents en matière de durabilité. Un membre du jury ne peut voter lorsqu'il·elle est amenée à juger un projet qu'il·elle a lui-même noté ou, d'une manière ou d'une autre, suivi ou tout autre conflit d'intérêt.
- c) Une ou un responsable de la durabilité de l'EPFL et une ou un représentant de l'UNIL occupant une position comparable.

En principe, au moins deux membres du jury sont des femmes et au moins deux sont des hommes.

6.2 Rôles du Jury

- a) A l'issue du processus décrit à l'article 2.2, le jury du concours décide quels projets sont primés.
- b) Le jury tient compte de la nature de l'enseignement dans lequel le projet présenté a été effectué et juge son contenu en fonction. Il lui incombe de juger de manière différenciée — c'est-à-dire en fonction de leur niveau d'études — un travail de Bachelor et un travail de Master.
- c) Le jury délivre une *laudatio* de deux phrases environ pour chaque projet primé.

6.3 Autre disposition

- a) Il n'y a pas de recours possible contre les décisions du jury du concours.

7. Valorisation des projets primés et remise des prix

Avec l'accord des lauréat·es, les travaux seront portés à la connaissance du public, par le biais d'articles (médias internes) et des sites Web de l'UNIL et de l'EPFL.

Une cérémonie de remise des prix offre la possibilité aux lauréat·es de présenter brièvement leurs travaux. Les prix leur sont remis lors d'un événement consacré à la durabilité. Le Jury délivre une *laudatio* pour chaque projet primé.

8. Traduction anglaise de la procédure

Une traduction anglaise de la présente procédure est à disposition des étudiant·es. Seule la version française fait foi.

Approuvé par la Direction de l'UNIL le 13 avril 2022

Approuvé par la Vice-présidence pour la transformation responsable de l'EPFL, le 5 mai 2022